

# SUD-INRAP

Feuille d'information  
syndicale interpro-  
fessionnelle mensuelle  
du personnel de l'Institut  
National de Recherches  
Archéologiques  
Préventives

## Número special Sarkophage

L'été qui s'achève a été marqué, au niveau international, par l'invasion du Liban par Israël. L'Union Syndicale Solidaires a fermement condamné cette intervention et a manifesté sa solidarité avec toutes les victimes de cette agression, que ce soit au Liban, en Palestine ou en Israël. Cette intervention militaire s'inscrit dans la politique du gouvernement israélien de privilégier une logique guerrière au détriment d'une négociation politique, basée sur les droits des différents peuples de la région à disposer d'un Etat aux frontières et à la souveraineté reconnue, sans ingérence étrangère : c'est particulièrement vrai pour le peuple Palestinien à qui ces droits sont niés depuis trop longtemps !

Au niveau national, il n'y a pas eu de trêve estivale pour le ministre de l'Intérieur qui n'a pas hésité à organiser la chasse aux enfants et leurs parents en situation irrégulière. Sarkozy espérait qu'avec l'été, RESF (Réseau éducation sans frontières) serait démobilisé : il en a été pour ses frais ! La résistance contre cette politique inhumaine, contraire aux droits humains fondamentaux, s'est organisée sans relâche contre chaque cas d'expulsion connu. Toutes les expulsions n'ont pas été empêchées, mais Sarkozy n'a pas eu les mains libres pour mener cette politique honteuse et démagogique qui ne règlera en rien les questions de l'immigration ; au contraire, elle contribuera à créer de nouveaux «sans papiers» qui sont une main d'oeuvre de choix pour la patronat ! Les flux migratoires sont liés aux situations de pauvreté et de guerre, aux inégalités profondes qui ne cessent de se développer dans le monde entre pays riches et pays pauvres : c'est à cela qu'il faut s'attaquer. Des politiques de plus en plus sécuritaires ne régleront rien de ce point de vue ; elles développent les discriminations, la xénophobie, la peur de l'autre : c'est pour cela que nous les combattons !

Cette rentrée sociale s'engage sur la question des services publics. Au-delà du refus de la privatisation de GDF, c'est bien la question des services publics comme outil fondamental d'égalité et de solidarité qui est posée. Pour cette raison, la bataille sur GDF doit concerner tous les salariés et au-delà tous ceux et celles qui sont attachés à l'intérêt collectif, aux valeurs d'égalité et de solidarité.

A quelques mois d'échéances électorales importantes dans notre pays, nous ne voulons pas laisser le débat politique esquiver les questions fondamentales au profit des questions du choix du candidat ou à la démagogie sécuritaire. Nous voulons que le débat ait lieu sur les réponses alternatives à apporter aux politiques libérales menées ces dernières années dans l'alternance institutionnelle. Sur l'emploi, le chômage, la précarité, la protection sociale, la fiscalité, les droits fondamentaux ... Les mobilisations et les mouvements sociaux de ces dernières années ont porté des réponses alternatives : c'est ces exigences que nous voulons faire entendre à travers des mobilisations mais aussi dans le débat politique qui nous concerne tous et toutes.

## Prévention de la délinquance ou contrôle social généralisé ?

La session parlementaire extraordinaire de septembre va étudier deux projets de loi qui veulent transformer en marchandises des éléments essentiels à la vie: l'eau et le gaz. Le troisième projet de loi à l'étude concerne la prévention de la délinquance. C'est un projet qui s'inscrit dans la suite des différentes lois, égalité des chances, plan Borloo, loi Fillon sur l'absentéisme scolaire, loi sur la sécurité intérieure ...

Toutes ces lois présentées comme élément de prévention de protection sont en fait des moyens de répression sociale ou pénale et de contrôle généralisé des populations déjà les plus fragilisées. C'est un projet particulièrement dangereux pour l'avenir de la société, des libertés publiques et individuelles. Il faut ficher, contenir et punir.

Ce concept se traduit par quatre postulats :

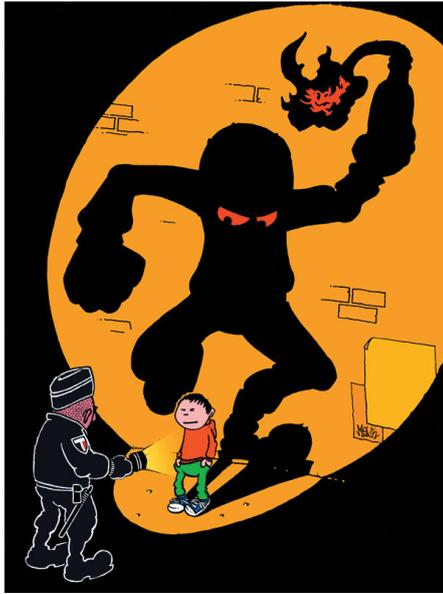
- Chacun est responsable de son devenir social. Il n'est plus question d'égalité des droits mais des chances.
- Il suffit d'exclure, d'isoler de leur groupe social d'origine le noyau dur des responsables d'actes délictueux pour lutter contre l'insécurité résultant des

problèmes scolaires, éducatifs, sociaux des familles en difficultés. Tout un arsenal est mis en place, centres éducatifs fermés, prison même pour des mineurs, hospitalisation d'office en psychiatrie, expulsions locatives ou des étrangers (qui ont augmenté depuis 10 ans)

- Les professionnels de la justice, de l'action sociale, de l'éducation qui analysent les actes de délinquance comme des symptômes d'un malaise social sont traités d'incompétents et de laxistes. Il faut punir les individus et non rechercher les causes sociales ou psychologiques de leurs difficultés.
- L'exemplarité et la rapidité de la sanction sont seules considérées comme efficaces. Toute difficulté doit être traitée en temps réel, de manière médiatique et répressive. Des pouvoirs de plus en plus importants sont donc donnés à la police ou aux élus locaux pour intervenir dans la vie privée. Le texte prévoit de généraliser les contrôles d'identité à l'ensemble de la circulation des personnes en dotant les contrôleurs et les agents des entreprises de transport, publiques ou privées des mêmes pouvoirs que les policiers. Ils pourront contrôler les identités des voyageurs et même retenir une personne en attendant l'arrivée de la police.

## Les acteurs du projet

C'est l'état qui détermine les orientations nationales de la prévention à travers le comité interministériel de prévention de la délinquance mis en place l'hiver dernier, comité sous la responsabilité directe du ministre de l'intérieur qui reste maître d'œuvre. Le représentant de l'état au niveau départemental surveille que les actions locales rentrent bien dans le cadre défini au niveau national. Le maire qui voit ses pouvoirs renforcés, reste le pivot central de ce projet (cf article plus loin). Il peut associer le président du Conseil Général et désigner un coordonnateur qui lui transmet les informations qu'il juge nécessaire à son action.



Les travailleurs sociaux et les associations sont les exécutants de base de ce projet. Ils devront partager leurs informations sur les personnes dont ils ont la charge ou sur toute situation « grave » dont ils ont connaissance avec le maire ou son coordonnateur et avec les services de police ou d'autres représentants d'associations dans le cadre de réunions (exemple : les comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance). C'est une remise en cause du secret professionnel mais surtout du respect des personnes accueillies qui avaient la garantie de la non-divulgaration nominative de leur situation. Les associations n'auront pas le choix. Elles sont financées par le Conseil Général et par les Mairies.

## Incidences sur la vie quotidienne

Cette loi intervient sur de nombreux espaces de notre vie quotidienne. On a vu la sécurité dans les transports, les contrôles d'identité généralisés mais il y a aussi la généralisation de la vidéo-surveillance avec un accès aux enregistrements sans commission rogatoire (disposition instituée par la loi Perben).

Tous les travaux publics doivent être sécurisés, c'est-à-dire sous vidéo-surveillance et permettant l'accès direct de la police. De nouveaux fichiers sont mis en place : un fichier de suivi sanitaire des élèves et des étudiants (dépistage de l'usage de stupéfiants) ; un fichier national recensant toutes les personnes hospitalisées d'office en psychiatrie consultable par les autorités judiciaires, la police, le préfet ; un fichier municipal qui recueille les informations nominatives du versement des prestations familiales incluant les données relatives aux enfants en âge scolaire pour permettre au maire d'exercer son contrôle sur l'assiduité et le déroulement de la scolarité. Les chefs d'établissements scolaires lui transmettent la liste des enfants scolarisés et la liste de ceux ayant eu un avertissement. Tous ces fichiers s'ajoutent aux existants et organisent un maillage et une surveillance étroite de l'ensemble de la population.

## Ce projet de loi ne doit pas passer

C'est le détournement de toute l'action sociale. Sa finalité n'est plus l'aide et l'assistance aux personnes et le soin aux malades mais la lutte contre l'insécurité ayant pour cible les populations les plus fragilisées et toutes celles qui se rebellent contre ce nouvel ordre. Des actions sont prévues au moment du débat parlementaire. Cela ne doit pas rester la lutte des travailleurs sociaux. Chacun est concerné.

## Les nouveaux pouvoirs du maire «shérif»

Le maire est le pivot central de ce projet de loi. Il est tour à tour médecin, policier, assistant social, éducateur, juge...

- Il doit être informé de toutes les situations individuelles dites «graves».

- Il doit avoir à disposition toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa compétence en matière sociale et éducative.

- Il doit être informé par l'inspecteur d'académie ou le chef d'établissement de la liste des élèves domiciliés dans sa commune qui ont reçu un avertissement. Un fichier municipal lui donne l'information sur le suivi de la scolarité des enfants.

- Il dote de pouvoirs plus importants les gardes champêtres en matière de dépistage de l'alcool et de drogue.

- Lorsqu'il y a des troubles à l'ordre public, sans constitution d'infraction, le maire peut seul prononcer un rappel des obligations en donnant des travaux d'intérêt général, mesure qui sera inscrite sur le fichier tenu par le conseil des droits et des familles.

- Dans les communes de plus de 10.000 habitants, il met en place et préside «un conseil pour les droits et devoirs des familles». Ce conseil va permettre au maire de convoquer les familles pour leur rappeler certes leurs droits mais surtout leurs devoirs et lui donne le droit de proposer une tutelle aux prestations familiales voire demander la suspension de ces dernières.

- Il peut imposer aux familles le suivi d'un stage de responsabilité familiale s'il trouve que la famille concernée trouble l'ordre public.

- Il doit être informé de toute sortie ponctuelle de l'hôpital psychiatrique et peut s'y opposer.

- Il peut interner des personnes durant 72 heures sans aucune possibilité de recours.

On voit bien le danger de tels pouvoirs et les différences possibles de traitement des problèmes sociaux. Certains maires refusent ces nouvelles mesures et cette confusion des pouvoirs.

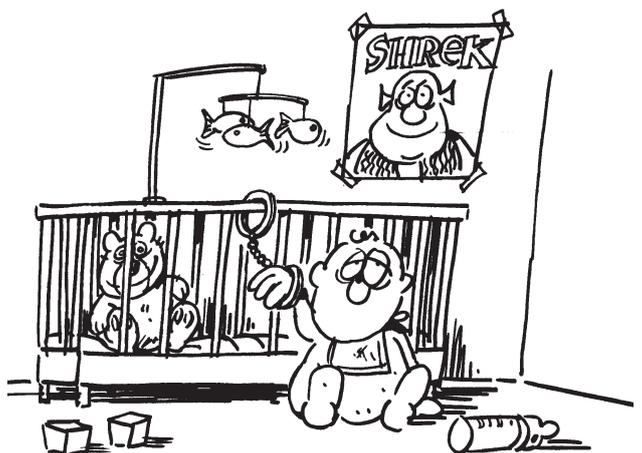
## Appel à l'insurrection des consciences Résistons au contrôle social

Aujourd'hui la politique du gouvernement désigne la population la plus fragilisée socialement comme seule coupable et seule responsable de sa situation, individuellement et collectivement. Elle tend ainsi à dresser les citoyens les uns contre les autres et à les détourner des vrais responsables. Cette politique est partagée dans toute l'Europe, l'immigration jetable en est l'illustration actuelle.

C'est pourquoi nous appelons à une insurrection des consciences, que chacune et chacun s'empare de cet appel à résister contre le contrôle social généralisé, à construire la contre offensive face aux politiques d'eugénisme social qui imposent le rejet des plus faibles.

Des collectifs locaux existent déjà pour résister à cette politique: collectifs anti délation, collectifs de travailleurs sociaux contre le secret partagé du projet de loi de prévention de la délinquance, collectifs contre les violences

## LE MONDE SELON SARKO...



- FAULOUR .

**LES RÉSOLUTIONS  
DU GOUVERNEMENT :**

**PLUS DE POLICE,  
PLUS DE RÉPRESSION,  
PLUS DE PRÉCARITÉ  
PLUS DE LIBÉRALISME,  
PLUS D'EXCLUSION,  
PLUS D'INÉGALITÉ,  
PLUS DE PEUR,  
PLUS  
D'INSÉCURITÉ...**

**... si le but est de nourrir  
le nationalisme,  
tout va bien !**

policières, contre la vidéo surveillance, collectifs de défense des étrangers ...

Il est temps de se rassembler pour agir ensemble et faire reculer cette offensive dangereuse.

**Ils nous veulent dociles et soumis, soyons rebelles et désobéissants !**

**Reprenons ensemble le contrôle de nos vies !**

*Premiers initiateurs : ACI, Souriez vous êtes filmés, Coordination*

*anti vidéo surveillance, MNCP, Union Syndicale de la Psychiatrie, Collectif «la santé n'est pas une marchandise», Union Syndicale Solidaires, Syndicat de la Médecine Générale ... Cet appel sera mis en ligne à partir du 14 septembre. Toutes les organisations souhaitant le signer peuvent faire remonter leurs signatures sur le mail : thierry.lescant@solidaires.org*

**I.N.R.A.P.****Réunion emploi du 26 septembre 2006****Contrats CDD**

Cette réunion s'est déroulée toute la journée avec la participation de la Directrice générale durant la matinée. Elle a annoncé que le plafond maximum d'emploi autorisé pour 2006 avait été atteint (CDD comme CDI). Les contrats des agents sous CDD ne seront donc pas renouvelés après échéance, d'ici la fin de l'exercice budgétaire 2006. Les organisations syndicales SGPA-CGT, SUD-Culture-Solidaires, CFDT-Culture et SNAC-FSU vont donc s'adresser au Ministre de la Culture pour exiger le déplafonnement nécessaire pour honorer les conventions engagées et signées.

**Les 24 recrutements ou...la goutte d'eau dans la mer**

Conformément aux engagements du Ministre en avril dernier, 24 postes vont être ouverts dans la filière scientifique et technique. Malgré les efforts de l'intersyndicale pour que l'ouverture de ces postes puisse être actée à l'automne (une CCP avait été déclenchée notamment dans cette perspective en juillet), la Direction n'a rien voulu entendre et cette campagne de recrutement ne sera déclenchée que début 2007 (février ou mars). L'ensemble de ces postes vont être ouverts en catégorie 5 (AST, responsables d'opérations...). Les 18 postes vacants en filière administrative seront pourvus en janvier 2007.

**Le Plan de résorption de la précarité (« CDI-sation » des précaires) et le repyramidage des CDI**

La Directrice générale nous a fait part d'un courrier émanant de la Direction des Affaires Générales de la Fonction Publique s'opposant à toute modification du décret relatif au personnel de l'INRAP. Cela remet en cause tout projet de «CDI-sation» des agents CDD mais également le repyramidage des CDI. De l'avis des organisations syndicales qui ont mis en commun leurs réflexions sur ces deux dossiers (CGT-SUD-CFDT-FSU), la modification de l'article 8 du décret est un préalable indispensable. La Direction convient elle-même qu'il s'agit là d'un obstacle. La Directrice s'est engagée à demander une réunion interministérielle pour évoquer ce problème.

Pour rappel, la revendication intersyndicale est d'obtenir la transformation d'au moins 350 emplois CDD en emplois CDI par le biais d'un véritable plan de résorption de la précarité pour les CDD de l'INRAP.

Nous étions dans l'attente d'un point de vue de l'administration

sur les deux propositions de repyramidage qui lui ont été transmises, à savoir, celle commune aux organisations CGT-CFDT et FSU) et celle de SUD-Culture-Solidaires.

La Direction ne s'est pas exprimée de façon très détaillée sur le sujet et le contenu des 2 propositions syndicales. Cependant, elle a tout de même déclaré qu'elle était favorable à ce que soient pris en compte - sur un même pied d'égalité - les trois critères Ancienneté, Niveau d'études et Fonctions exercées. Ces trois critères sont également ceux qui apparaissent très distinctement dans la proposition formulée par SUD-Culture-Solidaires. L'autre élément positif est que la Direction reconnaît à présent la nécessité d'une prise en compte et donc d'un recalcul de l'ancienneté AFAN.

En revanche, la Direction semble écarter l'idée d'un reclassement automatique pour une partie des agents tel qu'avancé par SUD-Culture-Solidaires. Dans notre optique, cette option permettrait de rendre la procédure plus rapide (notamment pour les dossiers individuels basés sur un certain niveau d'ancienneté et de diplôme) et d'éviter l'engorgement généré par des centaines de dossiers devant être traités par une (ou plusieurs) commissions de recrutement ou de validation. Dans ce cas de figure, seuls les dossiers basés sur l'argumentaire des fonctions exercées, des équivalences de formation avec des diplômes nationaux ou encore le rendu en publication par exemple auraient nécessité l'examen d'une commission. La Direction semble ici fidèle à l'adage «Pourquoi faire simple, quand on peut faire compliqué ?» (et ...long, de surcroît).

Nous défendons toujours cette idée et demandons à l'administration de la prendre en compte.

**Avancement accéléré dans l'échelon**

Depuis la création de l'INRAP, cette mesure n'a jamais été mise en oeuvre malgré son aspect réglementaire. La rétroactivité jusqu'à 2002 dégage 1059,6 mois de réduction dans l'échelon à répartir entre les agents de l'INRAP.

Evidemment, comme il est mathématiquement impossible de faire bénéficier tous les agents d'un mois de réduction, des discussions sont en cours avec la DRH afin de définir la population concernée par cette mesure.

SUD-Culture-Solidaires, tout en réfléchissant actuellement aux critères à retenir pour l'octroi de ce mois de réduction, convient que cette mesure doit profiter aux plus bas salaires.

**Réunion sur les Temps partiels  
28 septembre 2006**

Si la réglementation fonction publique est claire sur le sujet du travail à temps partiel, les dispositions de l'accord RTT à l'INRAP en complexifient l'application. L'une des raisons réside dans la co-existence de deux régimes spécifiques : Trimestriel et RTH.

Le débat sur l'application des temps partiels s'était interrompu il y a deux ans en raison de désaccords profonds entre la DRH de l'époque et les organisations syndicales. La réunion du 28 septembre a permis de renouer le dialogue sur cet épineux sujet et de lever certains points qui posaient problème.

Les discussions avec la DRH permettront donc peut-être d'aboutir à l'énoncé de règles simples qui permettront un choix étendu de rythmes de travail à temps partiel.

Dans l'immédiat, nous nous faisons l'écho, de nombreux problèmes inhérents aux demandes d'activité à temps partiel. Des demandes d'agents ne sont pas instruites selon le cadre légal. A savoir, des Directeurs interrégionaux prennent la liberté de répondre aux demandes alors que les décisions relèvent du DRH. Il s'agit là d'abus de pouvoir caractérisés.

Dans le même ordre d'idées, tout refus doit être motivé par écrit tandis qu'un entretien doit se tenir avec le demandeur dans le but de trouver une solution acceptable par les deux parties. Nous invitons les agents à adresser leurs demandes à la DRH avec copie à leur chef de service et à l'organisation syndicale de leur choix, par exemple, SUD-Culture-Solidaires 😊.

# SUD-Culture-Solidaires

Section INRAP  
12 rue de Louvois - 75002 PARIS

Secrétariat de section : 06.33.11.40.84 - Permanence : 01.40.15.82.68  
Fax : 01.40.15.85.99 - Courriel : sud@culture.fr  
Internet : www.solidaires.org

## SECRÉTARIAT NATIONAL DE SECTION

Benjamin HERARD  
Hameau de la Folie - 14220 MOULINES  
06.33.11.40.84 - benjamin.herard@normandnet.fr

Frédéric BOUMIER  
3, rue du 41e R.I - 35140 SAINT-AUBIN-  
DU-CORMIER - fred.boumier@laposte.net

## COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Philippe VIDAL  
52 rue Claude Lorrain 59800 LILLE  
philippe.vidal@inrap.fr

Pascal LE GUEN  
52 rue de Croisy 02200 SOISSONS  
pascal.le-guen@inrap.fr

Benjamin HÉRARD  
Hameau de la Folie 14220 MOULINES  
06.07.76.32.91 - benjamin.herard@free.fr

Stéphane BLANCHET  
41 rue de la Palestine 35000 RENNES  
stephane.blanchet@libertysurf.fr

Fabrice PORCELL  
90 rue de l'Ermitage 37100 TOURS  
fporcell@free.fr

Éric YÉNY  
Le Ménard 03460 BAGNEUX  
eric.yeny@libertysurf.fr

## COMITÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ NATIONAL

Pierrick LEBLANC  
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE  
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

Romuald FERRETTE  
4 place de la Mairie 22130 PLANCOËT  
06.74.20.38.44 - romuald.ferrette@inrap.fr

Thomas BOUQUIN  
4 rue Pierre Blanc 69001 LYON  
thomasbouquin@club-internet.fr  
06.74.29.63.99

Emmanuel LABORIER  
2 bis, rue François Jouffray  
21000 DIJON  
laborier.emmanuel@wanadoo.fr

Robert ABILA  
Au Village 32420 TOURNAN  
robert.abila@inrap.fr  
05.62.65.31.24

Catherine BOCCACINO  
Les Bordettes 31420 BENQUE  
catherine.boccacino@inrap.fr  
05.61.98.83.55

## COMMISSION DE SECOURS

Vincent POMMIER  
La Ville Jean 35120 EPINIAC  
06.03.85.33.52 pommier.vincent@laposte.net

Anne-Lise BUGNON  
17 chemin de la Pièce Mignot  
La Comaille 71400 TAVERNAY  
annelise.bugnon@wanadoo.fr

Anne-Françoise CHÉREL  
4 avenue Sergent Maginot 35000 RENNES  
anne-francoise.cherel@inrap.fr

Benjamin HÉRARD  
Hameau de la Folie 14220 MOULINES  
06.07.76.32.91  
benjamin.herard@normandnet.fr

Pierrick LEBLANC  
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE  
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

François CHERDO  
55 rue Bellanger 37000 TOURS  
francois.cherdo@inrap.fr

## COMMISSION BIMESTRIELLE

Pierrick LEBLANC  
La Hailleraie 35660 BRAIN-sur-VILAINE  
06.12.31.27.16 - pierrick.leblanc@inrap.fr

Thomas BOUQUIN  
4 rue Pierre Blanc 69001 LYON  
06.74.29.63.99  
thomasbouquin@club-internet.fr

Vincent POMMIER  
La Ville Jean 35120 EPINIAC  
06.03.85.33.52 - pommier.vincent@laposte.net

Martin PITHON  
58 bd Auguste Alloneau 49100 ANGERS  
06.03.85.33.55 martin.pithon@wanadoo.fr

Benjamin HÉRARD  
Hameau de la Folie 14220 MOULINES  
06.07.76.32.91 benjamin.herard@normandnet.fr

Christophe RANCHÉ  
Les Raux 81140 PENNE  
06.89.64.30.22  
christophe.ranche@wanadoo.fr

## GRUPE «FORMATION»

Christophe RANCHE  
Les Raux 81140 PENNE  
06.89.64.30.22 - christophe.ranche@wanadoo.fr

Pascale SARAZIN  
Les Bruyères - 26240 BEAUSEMBLANT  
psmyo@wanadoo.fr

## COMMISSION «PRIMES»

Thomas BOUQUIN  
4, rue Pierre Blanc 69001 LYON  
06.74.29.63.99 - thomasbouquin@club-internet.fr

Lonny BOURADA  
4, rue de l'Eglise 55210 HERBEVILLE  
lonny.bourada@inrap.fr

Éric YÉNY  
Le Ménard 03460 BAGNEUX  
06.10.45.60.69  
eric.yeny@libertysurf.fr

Franck GÉRARD  
7 bis, rue de la Lauvière  
54470 SAINT-BAUSSANT  
06.71.92.73.43 - franck.gerard@inrap.fr

Benjamin HERARD  
Hameau de la Folie - 14220 MOULINES  
06.33.11.40.84 - benjamin.herard@normandnet.fr

## ASSOCIATION DU PERSONNEL (A.S.C.S.)

Anne-Françoise CHEREL  
4, avenue Sergent Maginot 35000 RENNES  
anne-francoise.cherel@inrap.fr

Gilles ROLLIER  
18 rue Proudhon - 71250 CLUNY  
gilles.rollier@inrap.fr

Anne-Lise BUGNON  
17 chemin de la Pièce Mignot, La Comaille  
71400 TAVERNAY - annelise.bugnon@wanadoo.fr

Stéphane BLANCHET  
41 rue de la Palestine 35000 RENNES  
stephane.blanchet@libertysurf.fr

Vincent POMMIER  
La Ville Jean 35120 EPINIAC  
06.03.85.33.52 pommier.vincent@laposte.net

Aline BRIAND  
Le Village 31630 BEAUVAIS-sur-PESCOU  
alinebriand@free.fr

## COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Centre - Île-de-France : Fabrice PORCELL, Jean-Philippe BAGUENIER  
Grand-Est-Nord : Lonny BOURADA, Franck GÉRARD  
Grand-Est-Sud : Emmanuel LABORIER, Gilles ROLLIER, Françoise JEUDY, Anne-Lise BUGNON  
Grand-Ouest : Vincent POMMIER, Martin PITHON, Romuald FERRETTE, Benjamin HERARD  
Grand-Sud-Ouest : Robert ABILA, Catherine BOCCACINO, Pierre BÂTY, Annie BOLLE, Halina WALICKA, Thierry SALGUES  
Méditerranée : Stéphanie RAUX, Stéphanie RAUX, Denis ROLIN, Maxime GUILLAUME  
Nord-Picardie : Philippe VIDAL, Pascal LE GUEN  
Rhône-Alpes-Auvergne : Thomas BOUQUIN, Éric YÉNY

## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE Filière scientifique et technique

Thomas BOUQUIN  
4, rue Pierre Blanc 69001 LYON  
06.74.29.63.99 - thomasbouquin@club-internet.fr

Fabrice PORCELL  
90 rue de l'Ermitage 37100 TOURS  
fporcell@free.fr

Aline BRIAND  
Le Village 31630 BEAUVAIS-sur-PESCOU  
alinebriand@free.fr

Christophe RANCHE  
Les Raux 81140 PENNE  
06.89.64.30.22  
christophe.ranche@wanadoo.fr

## DÉLÉGUÉS INTERRÉGIONS INRAP

Centre - Île-de-France : Fabrice PORCELL, Jean-Philippe BAGUENIER  
Grand-Est-Nord : Lonny BOURADA, Franck GÉRARD  
Grand-Est-Sud : Gilles ROLLIER, Pascale SARAZIN  
Grand-Ouest : Vincent POMMIER  
Grand-Sud-Ouest : Christophe RANCHÉ  
Méditerranée : Nathalie MOLINA  
Nord-Picardie : Philippe VIDAL, Pascal LE GUEN  
Rhône-Alpes-Auvergne : Thomas BOUQUIN, Éric YÉNY

## DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DES SECTIONS DE SUD-CULTURE

Cédric ROMS, roms@ras.eu.org,  
Christophe RANCHÉ, christophe.ranche@wanadoo.fr,  
Boris KERAMPRAN, b.kerampran@free.fr

J'envisage d'adhérer à SUD-Culture-Solidaires et souhaite recevoir une documentation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Filière : Sc. et tech.  Admin.  Catégorie : 1  2  3  4  5  CDD  CDI

Adresser ce coupon à SUD-Culture-Solidaires, section INRAP, 12 rue de Louvois, 75002 PARIS